



CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2026- 03

Accusé de réception en préfecture
091-269100509-20260204-CCAS-DEC2026-03-AR
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

OBJET : Signature du contrat de vérification périodique des installations électriques

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir la proposition de BUREAU VERITAS EXPLOITATION pour la vérification des installations électriques au 19 Promenade des Prés, 91150 ETAMPES, moyennant le tarif de 564,00€ TTC annuel.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition de contrat de BUREAU VERITAS EXPLOITATION, 2 rue Jean Mermoz, 91080 EVRY COURCOURONNES pour les sites suivants :

- Résidence Clairefontaine ;
- Service des personnes âgées ;
- Centre de soins infirmiers.

ARTICLE 2 : La présente proposition, d'un montant annuel de 564,00€ TTC, est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance pour une durée légale.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- BUREAU VERITAS EXPLOITATION,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités.

Fait à Etampes, le 04/02/2026

Gilbert DALLERAC
Vice-Président
COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
ETAMPES

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 05/02/2026